

24 mar 2022 -09:19

Jan Fabre face à la Justice pour infraction à la loi bien-être et attentat à la pudeur

Bruxelles, le 24 mars 2022 - L'artiste et directeur de la compagnie de danse Jan Fabre comparaitra ces 25 mars et 1er avril devant le tribunal correctionnel d'Anvers pour infraction à la loi bien-être et attentat à la pudeur. Onze artistes avec lesquelles il a travaillé entre 2000 et 2018 se sont portées partie civile dans cette affaire, ainsi que l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes.

Cette action en justice est le résultat d'une enquête menée par l'auditorat du travail d'Anvers. Ce dernier avait pris l'initiative d'ouvrir une enquête donnant suite à la publication en septembre 2018, d'une lettre ouverte signée par une vingtaine d'(ex-)employées et stagiaires dénonçant des comportements problématiques au sein de la compagnie de danse 'Troubleyn'. Cette lettre faisait suite à une interview de M. Fabre sur la VRT, lors de laquelle il avait affirmé qu'il n'y avait jamais eu le moindre comportement transgressif au sein de sa compagnie.

Après une enquête approfondie, l'auditorat du travail a décidé, en juin 2021, d'intenter des poursuites devant le tribunal correctionnel. Jan Fabre devra y répondre de deux chefs d'accusation. D'une part, d'infractions à la loi sur le bien-être. Il s'agit de faits de violences, de harcèlement et de harcèlement sexuel au travail à l'égard de douze femmes (onze parties civiles et une partie lésée). Et d'autre part d'un attentat à la pudeur sur une femme (partie civile). Jan Fabre aurait profité de sa position hiérarchique et de son prestige au sein de sa compagnie et du secteur culturel en général.

Jusqu'à l'expiration du délai d'appel, les parties civiles (victimes et Institut) ne souhaitent pas s'exprimer dans la presse, ceci afin de préserver la sérénité de la procédure judiciaire.

Nous demandons aux journalistes de respecter autant que possible la vie privée des victimes. Merci de ne pas les contacter et de faire en sorte que leurs noms complets ne soient pas publiés.

Contact presse
Véronique De Baets
0479/25 04 41

Créé en décembre 2002, l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes est l'institution publique fédérale indépendante qui a pour mission de garantir et de promouvoir l'égalité des femmes et des hommes, de combattre toute forme de discrimination ou d'inégalité fondée sur le sexe, et ce par l'élaboration et la mise en œuvre d'un cadre légal adapté, de structures, de stratégies, d'instruments et d'actions appropriés. L'Institut vise à ancrer l'égalité des femmes et des hommes dans la société pour qu'elle devienne une évidence dans les mentalités et les pratiques. Toute personne, victime de discrimination fondée sur le sexe, peut s'informer sur ses droits ou déposer plainte gratuitement et en toute confidentialité auprès de l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes via le numéro vert 0800/12.800 ou via son site internet <http://igvm-iefh.belgium.be>.

Institut pour l'égalité des femmes et des hommes
Rue Ernest Blerot 1
1070 Bruxelles
Belgique
+ 32 2 233 44 00
<http://igvm-iefh.belgium.be>

Véronique De Baets
Contact de presse
+32 2 233 40 34
veronique.debaets@iefh.belgique.be

Liesbet Vanhollebeke
Experte en communication
+32 233 41 75
liesbet.vanhollebeke@igvm.belgie.be